

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 24 septembre 2020 Délibération n° : 2020_CS03_03

Le 24 septembre 2020 à 9 h 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 9 septembre 2020 par le Président sortant Monsieur Gilles BÉGOUT, s'est réuni en séance publique, dans la salle des Assemblées du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges, sous la présidence du Président nouvellement élu Monsieur Vincent LÉONIE.

Etaient présents :

Monsieur Nicolas BALOT, Monsieur Jacques BERNIS, Monsieur Christian BLANCHET, Monsieur Jean-Luc BONNET, Monsieur Alain BOURION, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Lucien DUROUSSEAUD, Monsieur Joël GARESTIER (jusqu'à l'élection du 8^{ème} VP incluse), Madame Sarah GENTIL (jusqu'à l'élection du 6^{ème} VP incluse), Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Guillaume GUÉRIN, Monsieur Vincent JALBY, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Madame Marie LAPLACE, Monsieur Sébastien LARCHER (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), Monsieur Maurice LASNIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Denis LIMOUSIN, Monsieur Christophe MALIFARGE, Madame Nathalie MÉZILLE, Madame Caroline PARBAUD, Monsieur Jean-Paul PERRAUDIN, Monsieur François POIRSON, Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Madame Emilie RABETEAU, Monsieur Clément RAVAUD, Monsieur Jean-Yves RIGOUT, Madame Sylvie ROZETTE (jusqu'à l'élection du 6^{ème} VP incluse), Madame Gülsen YILDIRIM (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), représentants la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Max BASCANS, Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Olivier CHATENET, Madame Hélène DELOS, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Fabien DUPUY, Monsieur Jean-Marie HORRY, Madame Brigitte LARDY, Monsieur Bernard LAUSERIE, Monsieur Jean-Marc LEGAY, Monsieur Franck MAITRE, Madame Elisabeth PETIT, Madame Claudine ROUX, Madame Jany-Claude SOLIS, Monsieur Bernard TROUBAT, Monsieur Pierre VALLIN, représentants la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature,

Monsieur Jean-Pierre ESTRADE, Monsieur Alain FAUCHER, Monsieur Dominique MARQUET (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), Monsieur Alexandre MAZIN, Monsieur Jean-Pierre NEXON (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), Monsieur Alain PÉRABOUT, Monsieur Hervé VALADAS, Madame Eliane

VERGNE (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), représentant la communauté de communes de Noblat,

Madame Sylvie ACHARD, Monsieur René ARNAUD, Monsieur Philippe BARRY (absent pendant les élections des 2^{ème} et 3^{ème} VP), Monsieur Gérard BOUCHETEIL (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), Monsieur Alain GEHRIG, Madame Véronique GODMÉ, Madame Marylène HENRION (jusqu'à l'élection du 8^{ème} VP incluse), Monsieur Yves JASMAIN (jusqu'à l'élection du 3^{ème} VP incluse), Monsieur Gilles ROQUES, Madame Sonia SOULAT, Monsieur Francis THOMASSON, représentant la communauté de communes du Val de Vienne.

Absents excusés représentés :

Monsieur Claude BRUNAUD (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Caroline PARBAUD (Limoges Métropole),
Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE (Limoges Métropole) représenté par sa suppléante Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole),
Monsieur Vincent CARRÉ (ELAN) représenté par son suppléant Monsieur Max BASCANS (ELAN),
Monsieur Stéphane CHÉ (ELAN) représenté par son suppléant Monsieur Olivier CHATENET (ELAN),
Madame Chantal PIQUET (ELAN) représentée par sa suppléante Madame Brigitte LARDY (ELAN),
Monsieur Benoit BLANCHARD (Noblat) représenté par sa suppléante Madame Eliane VERGNE (Noblat),
Monsieur Gérard KAUWACHE (Val de Vienne) représenté par son suppléant Monsieur Gérard BOUCHETEIL (Val de Vienne)

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Monsieur Gilles BÉGOUT (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Marie LAPLACE (Limoges Métropole)
Monsieur Joël GARESTIER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Julie LENFANT (Limoges Métropole), après son départ
Madame Sarah GENTIL (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Jacques BERNIS (Limoges Métropole), après son départ
Monsieur Sébastien LARCHER (Limoges Métropole) donne pouvoir à Madame Monique DELPI (Limoges Métropole), après son départ
Monsieur Jacques ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Ludovic GÉRAUDIE (Limoges Métropole)
Monsieur Serge ROUX (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves RIGOUT (Limoges Métropole)
Madame Sylvie ROZETTE (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Guillaume GUERIN (Limoges Métropole), après son départ
Madame Gülsen YILDIRIM (Limoges Métropole) donne pouvoir à Monsieur Laurent LAFAYE (Limoges Métropole), après son départ

Monsieur Jean Michel BERTRAND (ELAN) donne pouvoir à Madame Elisabeth PETIT (ELAN)

Monsieur Jacques PLEINEVERT (ELAN) donne pouvoir à Madame Andréa BROUILLE (ELAN)

Monsieur Gaston ALBRECHT (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain FAUCHER (Noblat), après son départ

Monsieur Alain DARBON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alain PÉRABOUT (Noblat)

Monsieur Michaël KAPSTEIN (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat), après son départ

Monsieur Dominique MARQUET (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Joël GARESTIER (Limoges Métropole), après son départ

Monsieur Jean-Pierre NEXON (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Hervé VALADAS (Noblat), après son départ

Madame Eliane VERGNE (Noblat) donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ESTRADE (Noblat), après son départ

Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Sylvie ACHARD (Val de Vienne), pendant son absence

Monsieur Gérard BOUCHETEIL (Val de Vienne) donne pouvoir à Madame Véronique GODMÉ (Val de Vienne), après son départ

Madame Marylène HENRION (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Philippe BARRY (Val de Vienne), après son départ

Monsieur Yves JASMAIN (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur René ARNAUD (Val de Vienne), après son départ

Monsieur Maurice LEBOUTET (Val de Vienne) donne pouvoir à Monsieur Gilles ROQUES (Val de Vienne)

Absents excusés :

Monsieur Dominique MARQUET (Noblat) après le départ de Monsieur Joël GARESTIER (Limoges Métropole), à partir de l'élection des membres du Bureau Syndical

La **secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) est **Madame Monique DELPI** (Limoges Métropole).

Les **assesseurs** sont **Monsieur Alain PÉRABOUT** (Noblat), **Madame Elisabeth PETIT** (ELAN) et **Monsieur Gilles ROQUES** (Val de Vienne).

Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

Rapporteur : Monsieur Vincent LÉONIE, Président du SIEPAL

Considérant le 2^{ème} alinéa de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le nombre de Vice-Présidents est fixé par l'organe délibérant,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 6, disposant que le Bureau Syndical du SIEPAL est composé de 25 membres dont le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du Bureau,

Considérant le nombre de Vice-Présidents fixé par la délibération du SIEPAL n°2020_03_02,

Vu les délibérations de la C.C du Val de Vienne du 1^{er} juillet 2020, de la C.U. Limoges Métropole datant du 22 juillet 2020, de la C.C. de Noblat datant du 22 juillet 2020 et de la C.C. ELAN datant des 17 Août et 17 septembre 2020, désignant leurs représentants au SIEPAL,

Vu l'article L. 5211-8 du CGCT qui prévoit que le mandat des délégués est lié à celui du conseil communautaire dont ils sont issus,

Vu l'article L.2122-7 du CGCT stipulant que les membres du Bureau sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical.

Election des Vice-Présidents

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-Présidents du SIEPAL suit les mêmes règles que celles prévues pour les Maires aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à la délibération n°2020_03_02 qui stipule que le Bureau Syndical du SIEPAL soit composé de 8 Vice-Présidents, il convient de procéder à l'élection des 8 Vice-Présidents au scrutin uninominal.

Le Président fait procéder à l'élection des Vice-Présidents conformément aux dispositions précitées.

- Election du 1^{er} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de Mme Andréa BROUILLE et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 1^{er} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 12
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

Mme Andréa BROUILLE a obtenu 64 voix (soixante-quatre).

Mme Andréa BROUILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Première Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Election du 2^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Guillaume GUÉRIN et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 41
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

M. Guillaume GUÉRIN a obtenu 34 voix (trente-quatre)

M. Joël GARESTIER a obtenu 1 voix (une)

M. Guillaume GUÉRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du 3^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. René ARNAUD et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 12
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

M. René ARNAUD a obtenu 64 voix (soixante-quatre)

M. René ARNAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du 4^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Alain FAUCHER et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 13
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

M. Alain FAUCHER a obtenu 63 voix (soixante-trois)

M. Alain FAUCHER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du 5^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Fabien DOUCET et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 34
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

M. Fabien DOUCET a obtenu 39 voix (trente-neuf)

M. Guillaume GUÉRIN a obtenu 1 voix (une)

M. Denis LIMOUSIN a obtenu 1 voix (une)

M. Alain RODET a obtenu 1 voix (une)

M. Fabien DOUCET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Election du 6^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Jean-Jacques DUPRAT et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 18
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue : 30

M. Jean-Jacques DUPRAT a obtenu 55 voix (cinquante-cinq)

M. Alain AUZEMERY a obtenu 1 voix (une)

M. Alain FAUCHER a obtenu 1 voix (une)

M. Joël GARESTIER a obtenu 1 voix (une)

M. Jean-Jacques DUPRAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Sixième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions .

- Election du 7^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de Mme Monique DELPI et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 26
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 50
- Majorité absolue : 26

Mme Monique DELPI a obtenu 49 voix (quarante-neuf)

Mme Monique BOULESTIN a obtenu 1 voix (une)

Mme Monique DELPI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Septième Vice-Présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Election du 8^{ème} Vice-Président :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Joël GARESTIER et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin en vue de l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 12
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

M. Joël GARESTIER a obtenu 63 voix (soixante-trois)

M. Laurent LAFAYE a obtenu 1 voix (une)

M. Joël GARESTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Huitième Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election des autres membres du Bureau

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des membres du Bureau du SIEPAL suit les mêmes règles que celles prévues pour les Maires aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Bureau Syndical du SIEPAL est composé de 25 membres, dont un Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, tous élus au scrutin uninominal.

L'article 6 des statuts du SIEPAL prévoit que le bureau est composé comme suit :

- 13 membres représentant la C.U. Limoges Métropole,
- 6 membres représentant la C.C. Elan Limousin Avenir Nature,
- 3 membres représentant la C.C. du Val de Vienne,
- 3 membres représentant la C.C. de Noblat.

Compte tenu des élections du Président et des 8 Vice-Présidents qui viennent d'avoir lieu, il convient de procéder à l'élection des autres membres du bureau en respectant la répartition suivante :

- 8 membres pour Limoges Métropole,
- 4 membres pour la CC Elan Limousin Avenir Nature,
- 2 membres pour la CC du Val de Vienne,
- 2 membres pour la CC de Noblat.

M. le Président a ensuite invité les membres du Comité Syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des seize autres membres du bureau.

- Première élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Jean-Luc BONNET et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Jean-Luc BONNET a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Jean-Luc BONNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Deuxième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Philippe JANICOT et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Philippe JANICOT a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Philippe JANICOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Troisième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Christian BLANCHER et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Christian BLANCHET a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Christian BLANCHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Quatrième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de Mme Emilie RABETEAU et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Mme Emilie RABETEAU a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

Mme Emilie RABETEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Cinquième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de Mme Julie LENFANT et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Mme Julie LENFANT a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

Mme Julie LENFANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Sixième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de Mme Nathalie MÉZILLE et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Mme Nathalie MÉZILLE a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

Mme Nathalie MÉZILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Septième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Laurent LAFAYE et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Laurent LAFAYE a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Laurent LAFAYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Huitième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté urbaine Limoges Métropole :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Ludovic GÉRAUDIE et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Ludovic GÉRAUDIE a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Ludovic GÉRAUDIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Première élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes ELAN :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Bernard LAUSERIE et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Bernard LAUSERIE a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Bernard LAUSERIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Deuxième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes ELAN :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Jean-Marc LEGAY et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Jean Marc LEGAY a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Jean-Marc LEGAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Troisième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes ELAN :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de Mme Elisabeth PETIT et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Mme Elisabeth PETIT a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

Mme Elisabeth PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Quatrième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes ELAN :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Bernard TROUBAT et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Bernard TROUBAT a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Bernard TROUBAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Première élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes de Noblat :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Alexandre MAZIN et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Alexandre MAZIN a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Alexandre MAZIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Deuxième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes de Noblat :

M. LÉONIE précise avoir reçu la candidature de M. Alain DARBON et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Alain DARBON a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Alain DARBON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

- Première élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes de Val de Vienne :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de Mme Sylvie ACHARD et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

Mme Sylvie ACHARD a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

Mme Sylvie ACHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

- Deuxième élection d'un membre du Bureau pour la représentation de la communauté de communes de Val de Vienne :

M. LÉONIE indique avoir reçu la candidature de M. Philippe BARRY et demande si d'autres délégués syndicaux souhaitent présenter leur candidature.
Aucun autre candidat ne se déclarant, il ouvre le scrutin.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 75
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.35 et 66 du code électoral)..... : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 75
- Majorité absolue : 38

M. Philippe BARRY a obtenu 75 voix (soixante-quinze voix).

M. Philippe BARRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

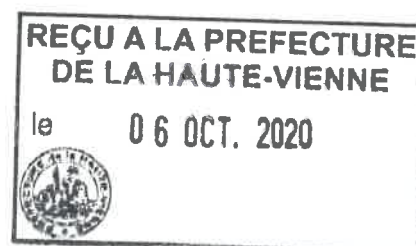
Le Président Vincent LÉONIE a déclaré :

- Andréa BROUILLE
- Guillaume GUERIN
- René ARNAUD
- Alain FAUCHER
- Fabien DOUCET
- Jean-Jacques DUPRAT
- Monique DELPI
- Joël GARESTIER

installés en qualité de **Vice-Présidents**.

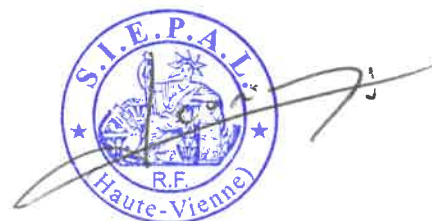
- Jean-Luc BONNET
- Philippe JANICOT
- Christian BLANCHET
- Emilie RABETEAU
- Julie LENFANT
- Nathalie MÉZILLE
- Laurent LAFAYE
- Ludovic GÉRAUDIE
- Bernard LAUSERIE
- Jean-Marc LEGAY
- Elisabeth PETIT
- Bernard TROUBAT
- Alexandre MAZIN
- Alain DARBON
- Sylvie ACHARD
- Philippe BARRY

installés en qualité de **Membres** du Bureau Syndical.



Fait à Limoges, le 24 septembre 2020
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 6 octobre 2020.
Transmis en Préfecture le 6 octobre 2020.

Le Président,



Vincent LÉONIE